



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Conseil du 12 avril 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Objet : Transformation de postes budgétaires

L'An Deux Mille Vingt Trois, le 12 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 5 avril 2023.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul.

ONT DONNE POUVOIR :

LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
POLISINI Ivana	à	LACAVE Mattea
COLOMBANI Carulina	à	PELLEGGRI Leslie
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

LINALE Serge, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIMSIT Christelle, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 21

M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Objet : Transformation de postes budgétaires

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE (À l'unanimité)

-De transformer les postes suivants :

N° poste de travail	Poste de travail	N° poste budgétaire	Financement actuel	Nouveau financement	Motif
PT-00246	Chargé(e) de mission biodéchets et optimisation des tournées	PB-00358	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Transformation d'un poste existant pour permettre la nomination d'un agent titulaire (cat C, filière technique) lauréat du concours de technicien territorial
PT-00276	Coordonnateur maintenance	PB-00280	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux	Transformation d'un poste existant pour permettre la nomination d'un agent titulaire (cat C, filière technique) lauréat du concours de technicien territorial

DIT

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges, des agents nommés, sont inscrits au budget, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **18 AVR. 2023**
et publication ou notification
du **18 AVR. 2023**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOUÏTAOUI



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr